

Le Département de Seine-et-Marne renforce son soutien financier au SDIS 77 à hauteur de 115 millions d'euros

Ce lundi 22 mars, le Département de Seine-et-Marne et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne ont officialisé la poursuite de leur coopération pour les années 2021 à 2023. Face à la hausse des activités du SDIS 77 depuis le début de la crise sanitaire, la collectivité a décidé de renforcer son soutien financier à hauteur de 3 millions d'euros supplémentaires. Le Département et le SDIS 77 ont également fait don d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes à l'association de l'Ordre de Malte.

Depuis le début de la crise sanitaire, le SDIS 77 est pleinement mobilisé et a vu ses activités augmenter. Les sapeurs-pompiers participent activement à la campagne de vaccination et mènent aussi de nombreuses actions d'intervention auprès des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du centre hospitalier de Jossigny. Le Département de Seine-et-Marne a décidé de porter la subvention annuelle au SDIS 77 à hauteur de 115,8 millions d'euros, dont 4,6 millions au titre de l'investissement.

« La mobilisation exemplaire du SDIS 77 pendant la crise justifie pleinement le soutien financier annuel du Département, que nous avons abondé cette année de 3 millions d'euros supplémentaires pour prendre en compte la hausse de l'activité opérationnelle durant cette crise sanitaire et pour financer la mise en place de la revalorisation de la prime de feu. La subvention annuelle du Département est ainsi portée à un niveau inégalé de plus de 115 millions d'euros pour assurer un service de secours de qualité à tous les Seine-et-Marnais. », déclare Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne.

Le Département a également déployé un dispositif de subvention pour des projets d'investissement à destination des associations agréées de sécurité civile. Ce dispositif sera actif dès cette année et permettra ainsi de répondre en partie aux besoins opérationnels des associations comme l'Ordre de Malte. *« Ces associations sont un renfort plus qu'utile aux sapeurs-pompiers engagés régulièrement sur le terrain pour des opérations de secours à la personne. Le Département a souhaité monter un dispositif de soutien pérenne qui permettra d'attribuer chaque année aux associations agréées de sécurité civile, une subvention pour des projets d'investissement »*, ajoute Isoline Garreau, vice-présidente en charge de l'administration générale et présidente du SDIS.

En complément de ce dispositif, le SDIS 77 et le Département ont fait don d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) à l'association de l'Ordre de Malte en remerciement de sa mobilisation sans faille aux côtés du SDIS 77 pendant la crise sanitaire. Créée en 1927 et reconnue d'utilité publique depuis 1928, cette association agréée de sécurité civile intervient pour accueillir, secourir et soigner les personnes fragilisées, en plus de ses formations au secourisme. L'Ordre de Malte intervient ainsi dans le dispositif de secours du département, aux côtés des sapeurs-pompiers du SDIS et des forces de l'ordre du territoire seine-et-marnais : soutien aux EHPAD, participation aux interventions de secours du SAMU, collaboration avec les brigades sanitaires, etc.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr